

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 juin 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_32</b>
<b>Date de convocation : 22 juin 2018</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180628-2018D32Agri-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018



Objet :

**Projet pour « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais »**

Par la suite d'une convocation en date du 22 juin 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc du Queyras, à Arvieux, le 28 juin 2018 à 10 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président :** Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance :** Marylène DEBRUNE

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale (1 voix)
- **Eygliers** - Anne CHOUVET, Maire, excusée
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Séverine BUES (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu :**

- L'article 8 de la Charte du Parc naturel régional du Queyras sur les espaces agricoles qui vise à favoriser l'installation et la transmission des exploitations grâce à des dispositifs incitatifs ou règlementaires innovants ;
- Le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 juin 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_32</b>
<b>Date de convocation : 22 juin 2018</b>

Objet :

## **Projet pour « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais »**

- La convention cadre de partenariat Parc naturel régional du Queyras et la Chambre d'agriculture du 21 juillet 2009 qui précise les conditions de partenariat pour la mise en œuvre des orientations durable du Parc naturel régional du Queyras en matière d'agriculture ;
- L'appel à proposition du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 16.7.1. Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel
- Le projet déposé par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes auprès du PETR Grand Briançonnais, dans le cadre du programme dans le cadre du Programme LEADER 2016-2020 – type d'opérations 19.2 - Fiche Action 5 « Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire », en tant que chef de file,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

### **Considérant :**

- Les problématiques fortes d'installation et de transmission des exploitations, de foncier agricole et de son morcellement, de fermeture des paysages ;
- Une volonté politique locale pour lutter contre les friches et reconquérir des espaces agricoles intéressants pour la biodiversité et le paysage en rouvrant les pâturages d'intersaison ;
- L'intérêt de la société civile pour ce projet ;
- La proposition de partenariat de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes dans le cadre du projet LEADER. La Chambre d'agriculture sera le chef de file. Le projet dispose de 2 partenaires : SAFER et PNRQ. Le montant global du projet est de 72 875,1 € HT ;
- L'intérêt de ce projet qui trouve une cohérence au sein de la dynamique de projet alimentaire territorial (PAT) porté par le PNR Queyras et le PETR du Grand Briançonnais. Il apporte ainsi une brique stratégique au PAT en matière de production et de foncier agricole.

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 juin 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_32</b>
<b>Date de convocation : 22 juin 2018</b>

Objet :

**Projet pour « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais »**

**Le Comité syndical, réuni le 28 juin 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24 Nombre de suffrages : 30 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 2	<b>Nombre de suffrages exprimés : 16</b> Votes Contre : 0      Pour : 16 Abstentions : 0
--	--

**Décide :**

De valider le projet « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais » ;

De valider le partenariat proposé sur ce projet ;

De donner mandat à la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, chef de file, de déposer et solliciter la demande d'aide ;

D'approuver le plan de financement ci-après (pour une durée de 2 ans - date de démarrage prévisionnelle le 01/01/2019) :

De valider le projet « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais » ;		De valider le projet « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais » ;	
		<b>Financement public maximum (90%)</b>	<b>5 115,57 €</b>
		Dont FEADER (54%)	3 069,34 €
		Dont Conseil Régional PACA (36%)	2 046,23 €
De valider le partenariat proposé sur ce projet ;	De valider le partenariat proposé sur ce projet ;	Autofinancement	568,40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 683,97 €</b>

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 juin 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_ 32</b>
<b>Date de convocation : 22 juin 2018</b>

Objet :

**Projet pour « Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais »**

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT ALPES" at the top and "PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS" around the bottom edge. The signature appears to be "Christian Grossan".